



Tél : 04 67 15 74 32

Mel : fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr

Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/>

Compte rendu du CTL du 16/03/2017

Etaient présents :, FO, CGT, Solidaire , UNSA.

Vos élus FO ont lu une déclaration liminaire(en ligne sur le site).

Pour vote, étaient présentés :

-Approbation des PV des CTL du 17/11/16 et du 21/12/16 :

Pour rappel, les organisations syndicales (FO, CGT et Solidaires) ont mené pendant 3 mois un boycott systématique de toutes les instances pour protester contre la volonté réelle de l'administration centrale d'engager un dialogue social sincère.

Seul était présent au CTL du 17/11/2016, l'UNSA.

En conséquence vos élus n'ont pas pris part au vote du PV. (Cf liminaire du 21/12/16)

Le 21/12/16, FO participait à l'instance compte tenu de l'ordre du jour et tout particulièrement le dossier emplois 2017.

Le PV retraçant fidèlement les débats, vos élus l'ont approuvé.

-Evolution des modalités de fonctionnement des Comités techniques locaux (CTL)de la DGFIP(modification du règlement intérieur du Comité technique local de la DDFIP de l'Hérault): :

Dès lecture de la liminaire, FO a dénoncé cette régression des droits syndicaux.

Selon le principe de la suppression des règles spécifiques DGFIP et l'alignement sur les règles fonction publique, les suppléants peuvent certes encore assister aux instances, toutefois ils ne pourront plus demander le remboursement de leurs frais de déplacement. Finie la représentation des RAN hors Montpellier.

De plus, les élus ne pourront plus bénéficier du temps nécessaire à l'étude des documents fournis par l'administration et au compte rendu de la réunion à l'attention de l'ensemble des personnels. On nous demande de préparer et de vous rendre compte avant la tenue des débats....On appréciera la considération portée à l'ensemble des personnels à travers de tels dispositifs!

FO a proposé aux autres OS de systématiquement voter à l'unanimité contre un des points de l'ordre du jour (fixé au préalable en commun) pour obliger l'administration à nous reconvoquer

sous huit jours et nous permettre de bénéficier d'une demi-journée, que nous mettrons systématiquement à profit pour vous dresser le compte-rendu des débats.

-CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LAMALOU (ajouté à l'ordre du jour, suite à la demande des élus FO et CGT):

Suite à la fusion SPL Bédarieux-Lamalou, les agents de Lamalou ont demandé la modification des horaires d'ouverture au public, soit 8H30-12H30, au lieu de 8h00-12H00 précédemment. Ceci leur permet d'aménager leur temps de travail en fonction de l'augmentation de la durée de trajet subie par plusieurs d'entre-eux suite à cette fusion. Ces horaires seront appliqués à compter du 03/04/17.

Cet aménagement étant souhaité par les agents, vos élus ont voté pour.

-CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SIPE PEZENAS et de la Trésorerie de PEZENAS(ajouté à l'ordre du jour, suite à la demande des élus FO et CGT):

A la demande des personnels des deux sites, le jour de fermeture sera à compter du 03/04/17, le mercredi au lieu du jeudi. Vos élus ont voté pour.

Pour information, étaient présentés :

-CONSTITUTION DU VIVIER LOCAL DE L'EQUIPE DEPARTEMENTALE DE RENFORT POUR 2017 :

3 B et 2 C ont été sélectionnés . Ils ont tous déposé leur demande de mutation en national pour intégrer l'équipe de renfort au 01/09/17.

Pour FO, la constitution des équipes de renfort ne paliera pas le sous-effectif criant de l'ensemble des sites du Département et ne créera que des frustrations au moment des affectations mensuelles

. D'une autre manière, la DGFIP crée la flexibilité sur les emplois sans garanties pour les personnels.

-BILAN DE LA CAMPAGNE NOTATION 2016 :

44 recours ont été demandés, toutes catégories confondues, auprès de l' Autorité hiérarchique.

A l'issue: 24 rejets, 16 admissions partielles, 4 admissions totales ont été validés.

S'en sont suivis 30 recours en CAPL pour lesquels 11 ont bénéficié d'une réduction d'un mois et 5 de 2 mois.

4 dossiers n'ayant pas obtenu satisfaction, ont été portés en CAPnationale. Ils ont tous fait l'objet d'un rejet.

On notera que plus de 50 % des recours concernaient la catégorie B (25), pour qui c'était le dernier exercice, ayant eu le « privilège » en ce début d'année d'inaugurer les modalités du PPCR . Preuve en est du rejet de l'attachement des personnels à cette bonification et rejet des carrières linéaires .

Je t'invite à te reporter au tract diffusé par FO sur les conséquences de la mise en œuvre de PPCR sur la campagne d'évaluation.

-SERVICES CIVIQUES :

Satisfaite du recrutement 2016, la Direction s'est portée candidate pour recruter 10 volontaires répartis sur les sites de la Paillade, du millénaire, de Béziers Verdier, Sète et Lunel.

FO dénonce l'utilisation d'emplois DDFIP dédiés à l'accueil par des emplois précaires à destination des jeunes.

QUESTIONS DIVERSES ::

La situation du SIPE de Bédarieux a été évoquée.

La disparition de la Trésorerie, gestionnaire de la caisse, amène un surplus d'activité pour le SIPE, notamment pour le recouvrement des rôles d'eau. Un agent est mobilisé à temps plein. Cette modification organisationnelle n'a pas intégré que les usagers continueraient à se rendre sur ce site, malgré les mises en garde d'FO avant la restructuration, combattue uniquement par FO et la CGT en 2016.

Toujours dans le cadre de cette fameuse restructuration, les agents du poste de Lamalou sont au bord de la rupture en devant gérer plus de 120 budgets principaux sans l'aide promise par l'ancien Directeur pour rattraper les retards engendrés par la fusion au 01/01/17, sur les flux financiers et la confection des comptes de gestion.

De l'aveu même du nouveau Directeur cette volumétrie est trop conséquente, il s'est engagé à se rendre sur place dans les meilleurs délais(30/04).

FO note que ce n'est pas faute d'avoir prévenu la Direction avant fusion des difficultés aujourd'hui rencontrées.

De même suite à visite de poste du site de la Paillade le 03/03/17, FO indique que les personnels des SIE fusionnés sont très mécontents de la façon dont a été gérée cette fusion. Aucune anticipation des problèmes matériels engendrés (déménagement mal géré et accès aux applications informatiques défaillant pendant 3 semaines).

Aucune concertation préalable sur l'organisation des tâches au sein des services.

FO demande que la Direction en tire des conclusions utiles et que la future fusion des SIE de Béziers au 01/01/2018 soit anticipée et accompagnée au mieux pour le bien-être des agents qui n'ont pas demandé ces restructurations et les subissent au premier plan.

FO demande également le recrutement d'un vigile équipé d'un détecteur de métaux en permanence sur le site de la Paillade, situé en ZUS.

En ce qui concerne le PAS (prélèvement à la source), les agents sortent de la formation avec encore plus d'interrogations et d'inquiétudes.

FO a demandé un point sur le déploiement des doubles écrans de taille égale sur l'ensemble des postes.

Un bilan nous sera communiqué fin du 1^{er} semestre.

Vos élus ont également interpellé la Direction sur la situation de la Trésorerie de Montpellier Municipale et d'Hérault amendes tant sur les aspects matériels que d'effectifs.

Nous n'avons pas obtenu de réponses satisfaisantes.

Sécurité CHAPTAL :

En 2012, la commission de sécurité incendie a indiqué que le bâtiment n'était pas aux normes. En 2017, situation inchangée. Toutefois, après avis et recommandations du SDIS, la Direction doit engager des travaux de mise en conformité.

Le public circule également librement à tous les étages.

FO avait alerté la Direction à ce sujet en 2016 et constate que la situation perdure.

Vos élus en CTL